



Appel A Manifestation d'Intérêt

C_ASER_006

Pays : SENEGAL

Nom du client : AGENCE SENEGALAISE D'ELECTRIFICATION RURALE

Nom du projet : Projet d'électrification rurale de 1000 villages par mini- centrales solaires photovoltaïques

Sélection d'une assistance technique à l'ASER pour la planification des études, la procédure de passation des marchés et la supervision des travaux d'électrification rurale

Autorité contractante : Agence Sénégalaise D'Electrification Rurale (ASER)

Financement :

- *Accord de Prêt du FVC N°2022 014 / PR FVC SN 2022 04 00 du 08 mars 2022*
- *Accord de Don du FVC N°2022 014 / DON FVC SN 2022 05 00 du 08 mars 2022*



Procédure à l'échelle UEMOA ✍
Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Projet d'électrification rurale de 1000 villages par mini- centrales solaires photovoltaïques

C_ASER_006

Sélection d'une assistance technique à l'ASER pour la planification des études, la procédure de passation des marchés et la supervision des travaux d'électrification rurale.

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le Soleil du 14 décembre 2024 sous le numéro 16360.
2. L'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale a sollicité et obtenu des ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le financement du projet d'électrification rurale de 1000 villages par mini- centrales solaires photovoltaïques, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de Sélection d'une assistance technique à l'ASER pour la planification des études, la procédure de passation des marchés et la supervision des travaux d'électrification rurale pour une durée de **38 mois**.
3. Les services comprennent : (i) la réalisation des études socio-économiques ; (ii) la réalisation des études détaillées du projet ; (iii) l'appui à la préparation des documents de passation des marchés ; (iv) la supervision, le contrôle des travaux au cours de la phase d'exécution et (v) l'assistance à la finalisation du projet.

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés similaires, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels avec les CV actualisés, datés et signés par les experts, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années (2021-2022-2023) ou sur la période d'existence du cabinet, (la période la plus courte étant retenue).

L'expérience dans les domaines ou tâches ci-après sera considérée comme une exigence minimale pour la mission : (i) le secteur de l'énergie photovoltaïque et du réseau électrique (MT/BT) ; (ii) la gestion de projets dans le secteur de l'électricité en particulier dans le domaine des énergies renouvelables ; (iii) la passation de marchés ; (iv) la supervision, le contrôle des travaux de construction de systèmes d'énergies renouvelables et spécialisé en études, exploitation et contrôle de réseaux électriques ; (v) l'électrification rurale solaire ; (vi) réaliser

au moins un projet d'électrification rurale solaire au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024).

Il est demandé aux candidats éligibles de fournir toutes ces informations dans leurs offres qui ne doivent pas dépasser *quinze (15) pages*. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à **six (6)**, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante.

Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis. Un candidat sera sélectionné selon la méthode : *sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût)*.

5. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des « *Directives relatives à la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la BOAD* ».

Aussi, il est impératif de respecter les dispositions relatives à la politique de lutte contre la fraude et la corruption de la banque (cf. aux directives 1.20 et 1.21).

6. Un candidat qui présente plus d'une offre, seul ou en groupement, sera disqualifié.
7. Les manifestations d'intérêts doivent contenir aussi les documents ci-dessous :
 - La lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
 - Une copie du registre de commerce ou tout équivalent pour les entreprises étrangères ;
 - une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation de biens ou de faillite personnelle ;
 - une déclaration attestant qu'il a pris connaissance des dispositions de la charte d'éthique et de transparence en matière de commande publique.
8. Aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, ou réaliser des travaux afférents au projet.

9. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

Critères	Note sur 100
Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations (justifiée par une copie du registre du commerce ou toute autre pièce équivalente)	10 points
Nombre d'années d'expérience : <ul style="list-style-type: none"> - < 5 ans - Entre 5 et 10 ans - > 10 ans 	10 points 0 point 5 points 10 points
Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les dix (10) dernières années (joindre les attestations ou les pages de garde et de signature des contrats)	50 points
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir réalisé au moins trois (03) missions d'études APD dans le cadre de travaux de construction d'infrastructures de production d'énergie électrique (postes de transformation, centrale thermique ou solaire, réseau de distribution HT/MT, etc.), dont : <ul style="list-style-type: none"> - Inférieur à 3 missions : 0 points ; - Egale à 3 missions : 10 points ; - Supérieur à 3 missions : 5 points par mission. 	20 points
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'assistance technique à un service public pour l'élaboration de documents de passation de marchés dont : <ul style="list-style-type: none"> - Inférieur à 2 missions : 0 points ; - Egale à 2 missions : 7,5 points ; - Supérieur à 2 missions : 3,75 points par mission. 	15 points
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé au moins deux (02) missions de contrôle et surveillance de travaux d'électrification solaire photovoltaïque par système mini-réseaux isolés, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Inférieur à 2 missions : 0 points; - Egale à 2 missions : 7,5 points ; - Supérieur à 2 missions : 3,75 points par mission. 	15 points
Organisation technique et managériale du consultant	10 points
Qualifications générales et nombre de personnels professionnels permanents :	20 points
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ingénieurs électriciens (ou équivalents) spécialisés en système photovoltaïque <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un (01) ingénieur = 5 points ✓ Deux (02) ingénieurs = 10 points 	10 points
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'experts environnementalistes, socio économistes ou équivalent <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un (01) expert sénior = 5 points ✓ Deux (02) experts séniors = 10 points 	10 points

La note minimale requise est de 70 points.

NB : En cas d'exæquo le candidat ayant plus d'expériences similaires sera retenu.



10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale : **Lot n°AD/39 Cité Keur Gorgui Sacré Cœur 3 Pyrotechnie, Dakar Sénégal** et aux heures suivantes de 08h00mn GMT à 17h30mn GMT.

Pour des informations supplémentaires du projet, vous pouvez contacter les personnes suivantes : (i) Courriel : ncsow@aser.sn/ ndcoumba@gmail.com ; (ii) Courriel : adieng@aser.sn ; (iii) Courriel : mngom@aser.sn; (iv) Courriel : pmanga@aser.sn.

*Étage/ numéro de bureau : 5^{ème} étage
Numéro de téléphone : +221 33 849 47 12 ;
Code postal : 11 131
Pays : Sénégal*

11. Les manifestations d'intérêt doivent être écrites en **langue française**. Les dossiers de manifestation d'intérêt en quatre (4) exemplaires (1 original et 3 copies) ainsi qu'une copie numérique seront déposés à l'adresse ci-après :

Lot n°AD/39 Cité Keur Gorgui Sacré Cœur 3 Pyrotechnie, Dakar Sénégal
Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale

*Étage/numéro de bureau : 5^{ème} étage, Bureau Secrétariat de la Cellule Passation des Marchés
Numéro de téléphone : +221 33 849 47 12 ;
Code postal : 11 131
Pays : Sénégal*

Au plus tard le : **Jeudi 27 MAR 2025**
Heure : 10h00mn GMT

Date d'ouverture des plis : **Jeudi 27 MAR 2025**
Heure : 10h30mn GMT

Lieu d'ouverture des plis : Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale, Salle de réunion Mademba SOCK au 7^{ème} étage.

Le Directeur Général

Jean Michel SENE
